

M. McILRAITH:

1. Non.

2 et 3. Voir réponse au n° 1.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

M. HÉON:

1. Existe-t-il une entente entre le Canada et les Etats-Unis touchant le recrutement de la main-d'œuvre agricole canadienne par les Etats-Unis?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature et la portée de cette entente?

3. Par province, au cours de chaque année, depuis 1940, combien d'ouvriers agricoles canadiens sont partis pour les Etats-Unis?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Oui.

2. Les premières dispositions, qui remontent à 1941, ont été prises à la suite de l'accord de Hyde-Park, signé le 20 avril de la même année. Ces dispositions, qui prévoyaient l'échange d'outillage et d'une main-d'œuvre agricole saisonnière entre le Canada et les Etats-Unis, ont été maintenues chaque année au moyen d'un échange de notes entre les secrétariats d'Etat des deux pays.

L'objet de ces déplacements est de faciliter l'échange d'ouvriers, surtout entre régions adjacentes des Etats-Unis et du Canada, et de profiter de la main-d'œuvre que l'écart saisonnier entre les deux pays peut rendre disponible.

Au Canada, l'organisation de ces déplacements relève du programme fédéral-provincial de main-d'œuvre agricole. On a soin de s'assurer que les régions où s'effectue le recrutement peuvent se passer des ouvriers en cause et que ces derniers se rendent dans les régions assignées au moment et à l'endroit exacts où leurs services sont requis. Bien qu'un grand nombre des ouvriers soient recrutés dans les régions rurales de la frontière, le déplacement de l'an dernier comprenait également un nombre important de sans-travail venus des villes.

Les déplacements de main-d'œuvre agricole relevant de cet accord comprennent:

a) Le déplacement de moissonneuses-batteuses et d'équipes nécessaires à leur manie-ment, des provinces des Prairies vers les Etats de l'Ouest central, au cours de l'été; un déplacement correspondant a lieu, à l'automne, des Etats-Unis vers les Prairies, au moment de la récolte.

b) Le déplacement d'ouvriers du tabac, des Etats-Unis du Sud vers l'Ontario et le Québec.

c) Le déplacement d'arracheurs de pommes de terre, du Québec et du Nouveau-Brunswick vers le Maine, et du Manitoba vers le Dakota-Nord.

[M. Archibald.]

d) Le déplacement d'ouvriers, du Québec vers les Etats de la Nouvelle-Angleterre, pour la récolte et la préparation des fruits et légumes.

3. Voici quel a été, depuis 1942, le nombre approximatif d'ouvriers agricoles qui, en vertu de cet accord, sont passés aux Etats-Unis pour y accomplir un travail saisonnier:

	N.-B.	Québec	Provinces des Prairies
1942 .....	588	600	100
1943 .....	—	700	500
1944 .....	378	1,500	550
1945 .....	300	4,300	2,350
1946 .....	400	5,900	3,900

QUESTIONS TRANSFORMÉES  
EN ORDRES DE DÉPÔT  
DE DOCUMENTS

IMMIGRATION—JAPONAIS

M. REID:

Parmi les Japonais qui sont entrés au Canada du 1er avril 1939 au 31 mars 1947:

1. Combien avaient précédemment demeuré au Canada?

2. Combien en est-il entré chaque année, depuis septembre 1933?

3. Au cours de quelle année ceux qui avaient précédemment demeuré au Canada ont-ils quitté le pays à destination de l'étranger ou du Japon, pour y servir dans l'armée ou y demeurer?

4. Certains citoyens d'origine japonaise, naturalisés ou nés au Canada, ont-ils abandonné les liens qui les unissaient au Japon ou au gouvernement japonais?

SOUS-MINISTRES

M. RAYMOND (Beauharnois-Laprairie):

1. Qui occupait le poste de sous-ministre dans chacun des différents ministères de l'administration à la date du 20 octobre 1935?

2. Depuis le 20 octobre 1935 au 1er juin 1947, quelles nominations ont été faites à ces différents postes, à quelle date chacun a-t-il été nommé et qui a-t-il remplacé?

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU  
COURS DE CADETS—EXAMEN D'ADMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Les journaux du matin annoncent la "fin du premier cours de formation d'officiers pour le temps de paix au Collège militaire royal". Il est dit ensuite que l'endroit où est présentement établie l'école d'officiers de l'armée canadienne est...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je dois rap- peler à l'honorable député qu'en posant sa